

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [genevieve-cote](#)

<https://www.cadre21.org/membres/c21d6fd59ee41ce979e69399>

Date d'obtention : 2021-11-22 19:35:11

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Avec cette méthode, je pourrai être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves impliqués dans une situation de sextage, avec des outils adaptés au milieu scolaire, et un cadre de référence clair et juste selon la loi.

Également, peu importe la situation, je dois appeler la police pour faire un signalement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cadrer mes interventions et ne pas sous estimer les situations apportées à mon bureau.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas regarder les images partagées

Voir l'intention de l'amorce : est intentionnel ou non et si c'est malveillant, de ne pas terminer l'entrevue avec la grille d'entrevue et bien d'appeler les policiers directement.

Prendre le temps de faire les entrevues avec les grilles d'entrevues.